



Préavis n° 7/09 au Conseil communal

**Participation au financement du nouveau carrefour rte
d'Aubonne - ch. des Jaccaudes, à Montherod**

Délégué municipal : M. Luc-Etienne Rossier



TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	SITUATION ACTUELLE.....	3
3.	PROJET	3
4.	FINANCEMENT	4
5.	CONCLUSIONS.....	5



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Montherod réfléchit à la sécurité de son village.

En outre, une volonté commune d'Aubonne, Pizy et Montherod, a été de développer le site de la déchetterie. Mais son accès peut poser des difficultés aux gros véhicules qui sont en charge des différents containers mis à disposition de leurs concitoyens.

Ainsi sur la base d'une proposition de la Municipalité de Montherod, votre Exécutif vous propose Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de participer à la réalisation de ce carrefour à hauteur de CHF 180'831.—TTC.

2. SITUATION ACTUELLE

En bons utilisateurs de la déchetterie intercommunale de Chétry, vous n'ignorez pas que la desserte de ce site est réalisée par un modeste chemin de dévestiture répondant aux besoins agricoles du siècle passé.

Son débouché sur la RC 54 est difficile d'une part pour les automobilistes qui se rendent à la déchetterie, mais surtout pour les poids lourds se rendant ou sortant de la déchetterie.

La sécurité, de par la géométrie du carrefour, n'est pas assurée.

3. PROJET

La Municipalité de Montherod a donc étudié le projet annexé afin de résoudre quatre problèmes :

- La vitesse des automobilistes;
- L'accès au site de l'Ancien Battoir (l'entreprise Jan se développe en effet à cet endroit);
- L'accès à la déchetterie;
- La réalisation de places de parc pour le cimetière.

Le projet présenté a reçu l'aval des services de l'Etat et a été soumis à l'enquête publique du 9 août au 8 septembre 2008. Il n'y a eu aucune opposition.

La réalisation de ce carrefour se fera sous la responsabilité de la commune de Montherod.



Son coût, estimé à CHF 315'000.— sera réparti entre les différents partenaires, selon le schéma suivant :

- Commune de Montherod : partie amont du carrefour (CHF 60'000.--)
- Commune de Montherod : partie ralentisseur du carrefour (CHF 60'000.--)
- Communes d'Aubonne, Pizy et Montherod : accès à la déchetterie (CHF 195'000) selon clé de répartition basée sur le quotient de population, à savoir :
 - Aubonne CHF 160'831.—
 - Pizy CHF 4'417.—
 - Montherod CHF 29'790.—
- Arboretum : sera sollicité pour l'arborisation du carrefour.

Le crédit relevant de la commune de Montherod a d'ores et déjà été accepté par son Conseil général.

Pour la Municipalité d'Aubonne deux problèmes supplémentaires méritent attention. Le premier, le plus important, concerne la desserte de l'Arboretum. Le second la mise en place d'espaces d'évitement pour faciliter le croisement des véhicules le long de l'accès à la déchetterie.

Pour ce qui est de la desserte de l'Arboretum, l'idée qui prévaut est l'instauration d'un sens unique entrant sur le chemin de Plan jusqu'aux Rochettes. Les véhicules issus de l'Arboretum seraient ainsi obligés de sortir via le chemin des Rochettes par le carrefour faisant l'objet de ce préavis.

Cette idée, qui a été acceptée par la Municipalité de Montherod, nécessite, pour être mise en place, la modification de "l'épingle à cheveu" des Rochettes. Cet aménagement lié à la réfection de la route des Rochettes fera l'objet d'un autre préavis (participations et financement à définir).

Quant à la mise en place d'espaces d'évitement, trois sites ont été recensés dont un seul est à créer. Là encore, la Municipalité de Montherod a donné son aval.

Les coûts y relatifs s'élèvent à CHF 20'000.--.

4. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

La nécessité de sécuriser d'une part le trafic à l'entrée sud de Montherod et d'autre part le trafic de et vers la déchetterie a poussé la Municipalité à participer de suite à cette réalisation même s'il ne s'agit que d'une partie de la solution aux problèmes de desserte de l'Arboretum.

La réalisation de ces travaux figure au plan d'investissement présenté à titre indicatif au Conseil communal.

Le crédit de CHF 180'831.-- sera prélevé sur la trésorerie courante ou si nécessaire, sera couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal et sera amorti, par annuités égales, en 30 ans.



5. CONCLUSIONS

Ainsi que mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 7/09 relatif à la participation au financement du nouveau carrefour rte d'Aubonne-ch. des Jaccaudes, à Montherod,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à participer à la réalisation du nouveau carrefour rte d'Aubonne-ch. des Jaccaudes, à Montherod, ainsi qu'à la création d'une place d'évitement;
- accorde un crédit de CHF 180'831.-- TTC pour la réalisation de ces travaux;
- autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. Cette dépense sera amortie, par annuités égales, en 30 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 mars 2009

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

P. A. Blanc

W. Haenggeli

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 31 mars 2009